



## **INTRODUCTION**

**PRÉPARATIFS  
AU VOYAGE  
EN PAYSAGES**

**OBJECTIFS  
DE QUALITÉ PAYSAGÈRE  
ET PROGRAMME D' ACTIONS**

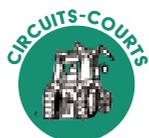


# SOMMAIRE

Les Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) présentés dans ce livret émanent directement du diagnostic effectué aux prémices de la démarche Plan Paysage. Ils reviennent – autour des trois thématiques révélées par les différents arpentages, rencontres et ateliers de concertation – sur les principaux enjeux dont devront se saisir les acteurs du territoire pour protéger, révéler et valoriser les paysages du Pays de Craon dans les prochaines années.

Chaque OQP est associé à un pictogramme. Vous retrouverez ces pictogrammes dans les différents carnets composant la valise du Plan Paysage. Cela vous permettra de vous repérer plus facilement dans les objectifs couverts par les préconisations et actions proposées.

## LES PAYSAGES PRODUCTIFS



## LES PAYSAGES HABITÉS



## LES PAYSAGES DE LA DÉCOUVERTE



OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE #1

## SAUVEGARDER ET VALORISER LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES AGRICOLES



### ENJEUX :

*Trouver le juste équilibre entre la diversité des pratiques agricoles pour garantir le maintien du plus grand nombre d'entre elles.*

*Tenir compte du développement de projets d'énergies renouvelables et penser la bonne cohabitation entre ces nouveaux projets et l'activité agricole.*

**SOUS-OBJECTIF 1** : Limiter au maximum les dynamiques d'uniformisation des pratiques et des paysages agricoles qui y sont associés.

**SOUS-OBJECTIF 2** : Œuvrer à la sauvegarde de l'activité d'élevage sous toutes ses formes, en tenant compte des spécificités et des contraintes propres à chaque type d'élevage (bovin, équin, ovin, etc.).



**SOUS-OBJECTIF 3** : Poursuivre le déploiement des projets d'énergie renouvelable en étant attentif à leurs dimensions et leurs objectifs, de façon à ce qu'ils soient adaptés aux enjeux, aux besoins et aux réalités du territoire et des acteurs du monde agricole.

## FAIRE INTELLIGEMMENT FEU DE TOUT BOIS



### ENJEUX :

*Apprendre à mieux gérer et valoriser collectivement la ressource en bois du territoire, notamment en lien avec le système bocager, en tenant compte des différentes dimensions « patrimoniales » qu'elle revêt : patrimoine économique, patrimoine écologique, mais aussi patrimoine symbolique (l'héritage bocager).*

**SOUS-OBJECTIF 1** : Considérer la haie comme un motif paysager plurifonctionnel (productif, écologique, patrimonial, etc.) et comme un symbole de l'héritage bocager à préserver, protéger et renouveler avec attention.

**SOUS-OBJECTIF 2** : Tendre vers une gestion vertueuse des boisements qui tient compte de la nécessaire cohabitation des usages (forestier, loisir, chasse, écologique, etc.) de ces espaces précieux car peu nombreux en Pays de Craon.

**SOUS-OBJECTIF 3** : Porter une attention particulière au cas des arbres isolés – motif paysager singulier – et à leurs modalités de préservation et de valorisation.

**SOUS-OBJECTIF 4** : S'appuyer sur le réseau des acteurs du bocage en Mayenne, qui prend à bras le corps ces enjeux et déploie de nombreuses actions et initiatives.

## RÉPONDRE À L'APPEL À L'AIDE DES PAYSAGES LIÉS À L'EAU



### ENJEUX :

*Considérer l'eau comme une ressource fragile mais indispensable, à protéger à tout prix et sous toutes ses formes.*

**SOUS-OBJECTIF 1** : Mettre en place une politique de protection et de préservation de la ressource en eau cohérente et structurée à l'échelle de la communauté de communes, en s'appuyant sur les structures locales compétentes.

**SOUS-OBJECTIF 2** : Déployer des outils pour mieux gérer les risques d'inondation, en tenant compte des problématiques à l'échelle du bassin versant et des conséquences en aval et en amont de toute intervention.

**SOUS-OBJECTIF 3** : Développer des dispositifs pour limiter les risques de pollution des nappes et des cours d'eau, en tenant compte là-aussi des problématiques à l'échelle du bassin versant, tant au niveau des sols que des sous-sols.

## FAIRE RIMER ACTIVITÉS AGRICOLES ET BIODIVERSITÉ



### ENJEUX :

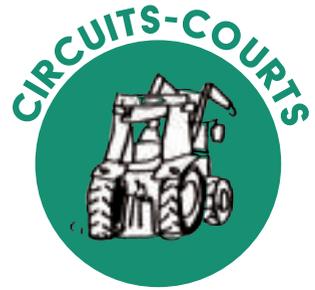
*Tenir compte, dans toutes les activités et pratiques agricoles actuelles et à venir, des problématiques en lien avec l'adaptation au changement climatique et à la préservation de la biodiversité.*

**SOUS-OBJECTIF 1** : Mettre en place des actions qui permettent d'accueillir ou de protéger la faune et la flore locale, qu'elle soit singulière ou ordinaire, en considérant les nombreux bénéfices que le vivant peut apporter aux dynamiques agricoles.

**SOUS-OBJECTIF 2** : Tenir compte des principes de préservation des milieux et de leur bonne cohabitation avec les activités agricoles à proximité immédiate, en apprenant à connaître, identifier les espèces qui occupent ces milieux, leurs besoins et bonnes conditions de vie.

**SOUS-OBJECTIF 3** : Mesurer, pour l'ensemble des activités agricoles, les impacts à court, moyen et long termes sur les sols, les sous-sols et les milieux aquatiques, ainsi que sur l'ensemble des espèces – animales et végétales – concernées.

## DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX PRODUITS AGRICOLES DE PREMIÈRE PROXIMITÉ



### ENJEUX :

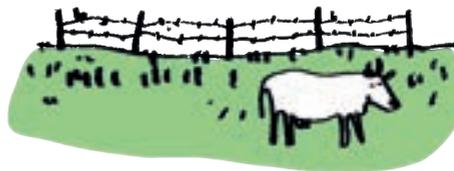
*Offrir aux habitants une alimentation locale, accessible et de qualité.*

*Porter à connaissance les réalités actuelles du monde agricole.*

**SOUS-OBJECTIF 1** : Développer la dynamique de circuits-courts et de commerces de proximité sur le territoire et produits issus de l'agriculture biologique.

**SOUS-OBJECTIF 2** : Poursuivre la dynamique de valorisation des produits locaux et biologiques dans la restauration collective (notamment dans la restauration scolaire).

**SOUS-OBJECTIF 3** : Sensibiliser le grand public sur les enjeux et le fonctionnement de l'activité agricole locale (rencontre avec des agriculteurs «façonneurs de paysage», organisation de visites à la ferme avec les classes, dégustations de produits locaux lors d'évènements, etc.).



PROGRAMME D' ACTIONS :  
MODE D' EMPLOI

Pour approfondir  
les thématiques des  
paysages productifs,  
se reporter au carnet  
«répertoire des actions  
et initiatives en faveur  
des paysages productifs».



Un carnet pensé comme un répertoire – non exhaustif – qui identifie les initiatives en faveur des paysages agricoles du Pays de Craon. Pour chacune d'elles, il indique les acteurs ressources en capacité de porter ou d'accompagner leur mise en place. Son contenu a été co-élaboré avec l'ensemble des partenaires du Plan Paysage.



OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE #1

# AMÉLIORER LA QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS DE CENTRE-BOURG POUR PARTICIPER À LEUR REVITALISATION



## ENJEUX :

*(Re)faire des centres-bourgs des espaces animés et accueillants, en s'appuyant sur les richesses et les singularités locales, tout en tenant compte des enjeux environnementaux et d'adaptation au changement climatique.*

**SOUS-OBJECTIF 1** : Sensibiliser et se mettre à niveau sur de bons réflexes et de bonnes préconisations pour aménager l'espace public de centre-bourg :

- > Prendre l'habitude de s'entourer de gens compétents en fonction des thématiques abordées, en évitant de s'appuyer exclusivement sur les compétences internes.
- > Bien avoir en tête les enjeux en termes de réchauffement climatique lorsque l'on projette de réaménager l'espace public.
- > Mesurer les capacités de collaboration avec les équipes de maîtrise d'œuvre
- > Prendre le temps d'expérimenter et de faire des essais, ne pas se lancer dans des actions trop ambitieuses sans les avoir testées ou sans avoir testé le maître d'œuvre.



**SOUS-OBJECTIF 2** : Penser en priorité l'aménagement de certains espaces publics stratégiques, symboliques et présents dans la quasi-totalité des communes du Pays de Craon :

*> Les places et parvis d'équipements et de bâtiments repères constituent de vraies centralités et des zones d'animation existantes ou potentielles à l'échelle des centres-bourgs. À ce titre, les églises et leurs abords sont des espaces clé qui sont les premiers à mériter une intervention qualitative, car elles concentrent de nombreux enjeux (valorisation patrimoniale, passage de l'image de l'église rond-point à celle de la place de village).*

*> Les écoles et leurs abords, qui concernent les enfants et leurs parents sont des espaces fréquentés et pratiqués quotidiennement. Ces espaces (cours d'école, abords d'école, chemins des écoles) doivent faire l'objet d'une attention particulière en termes de sécurisation et de valorisation, et méritent d'être pensés à hauteur d'enfant, en tenant compte des besoins spécifiques de ces publics. Ils peuvent aussi être l'occasion de repenser, à une échelle plus large les enjeux d'apaisement et de connexions et continuités piétonnes et cyclables.*

OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE #2

## FAIRE DES VILLAGES DES ESPACES D'ACCUEIL DE LA NATURE SOUS TOUTES SES FORMES



### ENJEUX :

*Repenser la place du végétal dans et à proximité des villages, en tenant compte des besoins des végétaux et en s'appuyant sur tous les bénéfices qu'ils peuvent procurer.*

**SOUS-OBJECTIF 1** : S'outiller et se former pour mieux connaître le végétal et ses besoins et pouvoir ainsi lui offrir les bonnes conditions de croissance et de vie dans des milieux habités qui sont parfois contraints :

- > En prenant ses distances avec les idées reçues et les modalités actuelles d'entretien qui ne sont pas forcément les bonnes et visent à « faire propre » au détriment de la santé des plantes.
- > En s'adressant autant aux services techniques qu'aux habitants, qui ont tous leur rôle à jouer dans la bonne prise en compte de la présence végétale et du soin à apporter aux plantes et aux arbres.
- > En faisant attention à ne pas succomber aux fausses bonnes idées en termes de végétalisation, qui sont souvent présentées comme « innovantes » mais ont des inconvénients, des contraintes et des coûts cachés.

**SOUS-OBJECTIF 2** : Être attentif à la présence parfois discrète mais bien réelle d'une faune des milieux habités et apprendre à mieux connaître ses besoins, ses modes de vies et les bonnes conditions de son accueil :

- > En pensant la création ou la préservation d'espaces d'accueil et de refuge aussi bien dans les espaces végétalisés (jardins, haies, lisières, arbres isolés, etc.) que dans les bâtiments (vieilles granges, grenier accessible, etc.).
- > En tenant compte de la trame noire et de la limitation de l'éclairage nocturne dans les centres-bourgs.

**SOUS-OBJECTIF 3** : Militer pour limiter l'artificialisation des sols :

- > En œuvrant autant que possible en faveur de la réhabilitation plutôt que de la construction neuve.
- > En évitant les extensions urbaines. Si aucune alternative ne peut être trouvée, privilégier les opérations en continuité des centre-bourgs plutôt que sur des terrains agricoles éloignés dans les communes périurbaines en croissance.
- > En privilégiant l'habitat individuel groupé plutôt que l'habitat individuel diffus.
- > En prenant en compte la gestion de l'eau par infiltration dans tous les projets d'aménagements publics comme privés.



OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE #3

## ŒUVRER POUR LES MOBILITÉS DOUCES ET L'APAISEMENT DES ESPACES HABITÉS

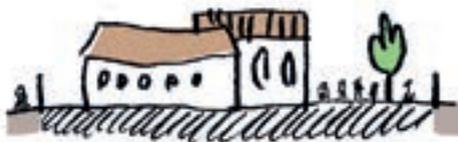


### ENJEUX :

*Penser une stratégie cohérente à l'échelle du Pays de Craon – et à l'échelle des secteurs habités – en faveur des déplacements en vélo et à pied, en tenant compte des contraintes et réalités locales.*

### SOUS-OBJECTIF 1 (à l'échelle des secteurs habités) :

Œuvrer pour une meilleure prise en compte des mobilités douces dans une logique d'apaisement et de sécurisation, en étant particulièrement attentif aux secteurs les plus fréquentés et animés des centres-bourgs, mais aussi à la connexion piétonne et vélo des nombreux lotissements périphériques pour limiter le recours systématique à la voiture pour se rendre à l'école ou faire ses courses.





## **SOUS-OBJECTIF 2 (à l'échelle de tout le territoire) :**

Penser une politique d'aménagement du territoire réduisant les distances des déplacements du quotidien et développer les solutions alternatives à la voiture dans les déplacements quotidiens des habitants :

- > En s'appuyant sur les infrastructures existantes (mieux connecter la voie verte aux bourgs) et en aménageant des itinéraires piétons/vélos fonctionnels et sécurisés sur les axes les plus stratégiques (trouver les solutions adaptées en fonction des contextes – chaucidou, sur-largeur, etc.).
- > En (re)développant l'emploi local pour éviter que la population aille travailler dans les villes extérieures au territoire, en rapprochant les services, les équipements et les commerces des lieux de vie.
- > En déployant des solutions d'autopartage, de co-voiturage et de transports en commun de façon circonstanciée et en tenant compte des réalités locales.
- > En intégrant les recommandations du Schéma Directeur des Mobilités Douces du Pays de Craon dans tous les projets à venir.



OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE #4

## ÉVITER L'UNIFORMISATION DES ENTRÉES DE VILLAGES ET DES NOUVELLES OPÉRATIONS D'URBANISME EN S'APPUYANT SUR LES SPÉCIFICITÉS LOCALES



### ENJEUX :

*Maintenir l'identité locale des villages du Pays de Craon et éviter la banalisation du cadre de vie, qui fait que l'on a parfois l'impression que l'on pourrait être n'importe où en France.*

**SOUS-OBJECTIF 1** : Penser des entrées de village accueillantes et singulières, caractéristiques de l'identité de chaque commune en s'appuyant sur ce qui fait la spécificité paysagère, patrimoniale et architecturale de chacun d'eux.

**SOUS-OBJECTIF 2** : Prendre soin des lisières villageoises et en faire des espaces de transition de qualité entre secteurs habités et secteurs cultivés.

**SOUS-OBJECTIF 3** : Penser la bonne intégration paysagère de tous les nouveaux équipements sportifs et de loisirs (city-stade, pumptrack, parc intergénérationnel, etc.) en tenant compte des ambiances et des contextes paysagers propres à chaque projet.

**SOUS-OBJECTIF 4 :** Inscrire l'ensemble des équipements existants ou à venir dans une logique de complémentarité et de mutualisation de façon à ne pas démultiplier les mêmes équipements et services mais plutôt à créer des liens et partenariats entre communes.

**SOUS-OBJECTIF 5 :** S'interroger sur le devenir des logements, commerces et équipements vacants en centre-bourg, dans une logique de sobriété foncière et de valorisation et requalification des bâtiments existants.



OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE #5

## IMPLIQUER TOUTES LES PARTIES PRENANTES DANS LES RÉFLEXIONS ET MISES EN PLACE DE PROJETS D'AMÉNAGEMENT



### ENJEUX :

*Concevoir des projets mesurés et sur-mesure qui répondent au plus près aux besoins du territoire et de ses habitants, de manière sobre et pertinente.*

**SOUS-OBJECTIF 1** : Affiner les diagnostics préalables à toute action d'aménagement ou de construction en s'appuyant sur toutes les expertises en place : acteurs locaux publics ou privés, associations, techniciens, habitants et/ou usagers des lieux en questionnement.

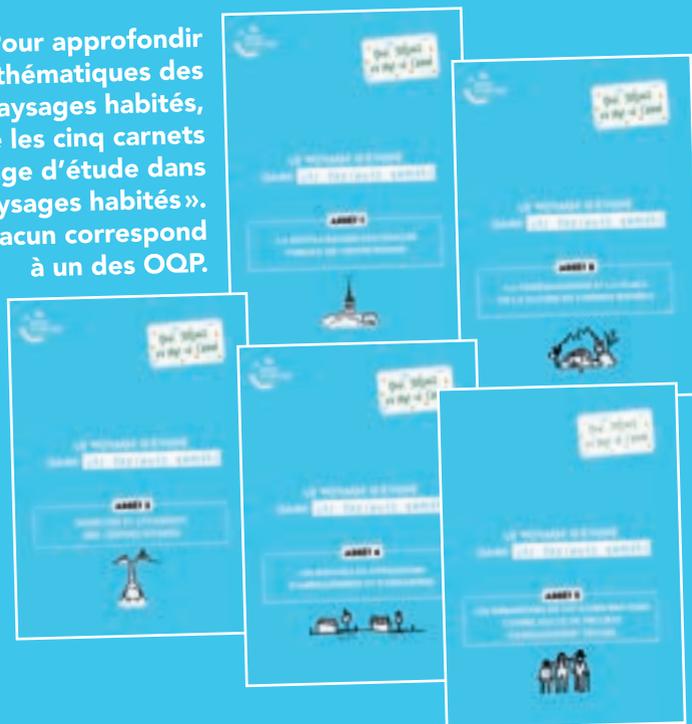
**SOUS-OBJECTIF 2** : Impliquer toutes les parties prenantes dans la transformation des espaces naturels et bâtis afin que chaque projet devienne l'occasion de sensibiliser aux enjeux d'aménagement contemporain et participe à rendre chacun acteur et responsable de l'évolution de son cadre de vie, de travail, de loisirs ou de promenade.

**SOUS-OBJECTIF 3** : Favoriser la prise de décision collective et l'appropriation des projets par tous en explicitant les transformations à venir dès leur phase de conception. Limiter les incompréhensions et les effets indésirables de projets subis qui semblent sortir de terre *ex nihilo* et peuvent être reçus de manière violente par les personnes réellement impactées par les changements en cours.



## PROGRAMME D' ACTIONS : MODE D' EMPLOI

Pour approfondir  
les thématiques des  
paysages habités,  
lire les cinq carnets  
« voyage d'étude dans  
les paysages habités ».  
Chacun correspond  
à un des OQP.



Chaque carnet est pensé comme un « voyage d'étude » fait d'une succession d'arrêts pour s'intéresser de façon concrète et contextualisée à la fabrication des espaces publics et des projets d'aménagement des communes. Ils mêlent exemples sur le territoire, principes et préconisations, références inspirantes, etc.



OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE #1

# FAIRE (RE)DÉCOUVRIR LES RICHESSES PATRIMONIALES ET PAYSAGÈRES DU PAYS DE CRAON



## ENJEUX :

*Identifier les pépites paysagères et patrimoniales du Pays de Craon, des plus connues aux plus secrètes.*

**SOUS-OBJECTIF 1 :** Constituer un inventaire des pépites paysagères et patrimoniales du Pays de Craon :

- > En montrant la diversité des composantes de ce qui peut faire le patrimoine en Pays de Craon et en ne s'intéressant pas qu'aux éléments extraordinaires ni aux seuls espaces de nature (les richesses paysagères et patrimoniales : patrimoine naturel, patrimoine industriel, patrimoine architectural, etc.).
- > En déterminant et en identifiant ce qui fait la singularité et l'attractivité de chaque village et qui peut constituer un attrait (les pépites villageoises : espace public de qualité, événements et animations singulières, équipement public à rayonnement supra-communal, parc ou jardin, etc.).

OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE #2

## PRENDRE SOIN DES PÉPITES ET PENSER LES BONNES CONDITIONS POUR LES DÉCOUVRIR ET LES METTRE EN VALEUR



### ENJEUX :

*Déterminer les façons d'en prendre soin – au sens de mettre en valeur et préserver – et d'en faire profiter le plus grand nombre sans les dénaturer.*

**SOUS-OBJECTIF 1** : Déterminer les bonnes façons d'entretenir, de prendre soin et de protéger ces pépites sans les dénaturer elles, ni les lieux dans lesquelles elles se trouvent :

- > En pensant leur valorisation à partir du principe du ménagement plutôt que d'aménagement (ajout de mobilier ou équipements avec parcimonie, bonne intégration paysagère, etc.).
- > En adoptant des modalités de gestion simples, frugales et basées sur le bon-sens et l'économie de moyens.
- > En développant des outils de protection réglementaire adaptés et en les prenant en compte dans les documents d'urbanisme.

OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE #3

## DONNER ACCÈS À CES PÉPITES ET LES CONNECTER ENTRE ELLES



### ENJEUX :

*Penser des itinéraires adaptés aux différents modes de déplacement et de découverte qui relient et permettent d'accéder aux pépites dans de bonnes conditions et qui offrent tous les services nécessaires à la bonne organisation de son périple.*

**SOUS-OBJECTIF 1** : Créer un réseau d'itinéraires de découverte du Pays de Craon :

- > En distinguant itinéraires à pied, à vélo, à cheval et en voiture (dans une logique de « route des paysages »),
- > En pensant des itinéraires thématiques, etc.

**SOUS-OBJECTIF 2** : Définir les services et équipements nécessaires au bon déploiement de ce dispositif de découverte et d'itinérances :

- > En identifiant les besoins en termes de haltes, de points d'information, de parkings, d'hébergements, de locations vélos, etc.
- > En ciblant des lieux ressources qui centralisent les principaux besoins et en considérant la Rincerie comme un pôle stratégique majeur.

OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE #4

## RACONTER ET FAIRE PROFITER DE CES PÉPITES AU PLUS GRAND NOMBRE

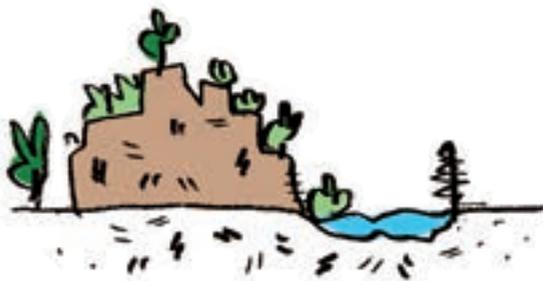


### ENJEUX :

*Développer une série de dispositifs simples avec les acteurs du territoire concernés pour mettre en récit et faire découvrir ces pépites.*

**SOUS-OBJECTIF 1** : Déployer un dispositif de signalétique (voire une marque) « Pays de Craon » pour permettre aux habitants comme aux touristes de se repérer, d'identifier et de profiter au mieux des richesses du territoire lors de leurs itinérances.

**SOUS-OBJECTIF 2** : Concevoir une série de supports de médiation et d'information pour présenter et donner des clés de lecture et de compréhension de ces pépites, de leurs histoires et raisons d'être.



OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE #5

## FÊTER ET CÉLÉBRER LES PAYSAGES ET LES PÉPITES DANS LEUR PLURALITÉ



### ENJEUX :

*Faire vivre et faire connaître ces pépites en impliquant toutes les forces vives locales dans le cadre d'actions grand public.*

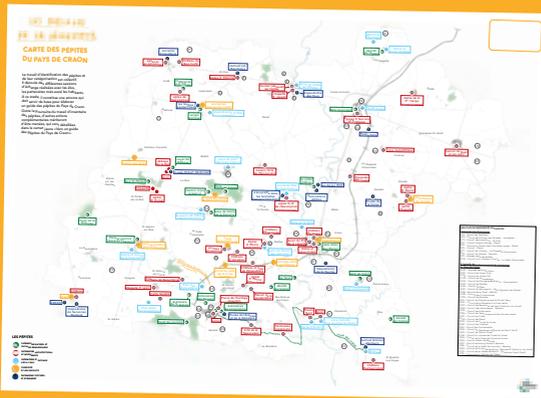
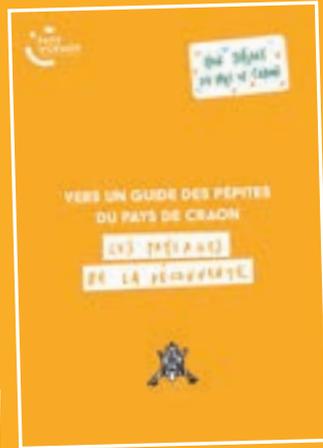
**SOUS-OBJECTIF 1** : Organiser des événements « Plan Paysage » pour sensibiliser les habitants aux paysages ordinaires et extraordinaires de leur territoire et les rendre fiers d'habiter en Pays de Craon.

**SOUS-OBJECTIF 2** : Mettre en place des actions participatives « Plan Paysage » pour impliquer les habitants dans la transformation et la valorisation des richesses paysagères de leur territoire :

- > En organisant des actions concrètes de type chantiers participatifs pour impliquer le grand public dans la protection et la valorisation des paysages du territoire.
- > En organisant des actions et des événements « plan paysage » sous différentes formes (balades commentées, lectures de paysages, etc.) pour sensibiliser le grand public aux enjeux et les rendre fiers d'habiter ce territoire.

## PROGRAMME D' ACTIONS : MODE D'EMPLOI

Pour approfondir les thématiques des paysages de la découverte, lire le carnet « vers un guide des pépites du Pays de Craon », accompagnée d'une carte qui propose un premier inventaire collectif des pépites.



Ce carnet propose une série d'actions à mettre en place pour aboutir à la réalisation d'un Guide des pépites du Pays de Craon.

Chaque action développée répond à un objectif de qualité paysagère (OQP) et vise à favoriser la valorisation et la (ré)appropriation des richesses paysagères du territoire par ses habitants, ses acteurs, et ses visiteurs éventuels.



N'hésitez pas à feuilleter les différents carnets qui composent la valise comme bon vous semble et à les ouvrir sur une page au hasard, il y aura toujours des informations intéressantes à découvrir.

Bon voyage !



mai 2025

Rédaction, illustration et mise en page :



LAURENT  
CHALARD  
géographe

## INTRODUCTION

PRÉPARATIFS  
AU VOYAGE  
EN PAYSAGES

OBJECTIFS  
DE QUALITÉ PAYSAGÈRE  
ET PROGRAMME D' ACTIONS

